



## En indivision sur un appartement "Loi Robien"

Par **John95**, le **07/03/2014** à **17:02**

Bonjour.

A la suite d'une succession assez importante et surtout assez compliquée, nous nous retrouvons à trois en indivision sur un bien immobilier acquis à l'origine par le défunt dans le cadre de la Loi Robien.

Je précise que cet appartement vient d'être rénové et n'a pas encore été mis en location.

Ma question est la suivante:

Dans la mesure où les trois ayant droit sont d'accord, est-il compliqué de vendre c'est appartement, et à qui faut-il s'adresser pour réaliser cette opération ?

Merci.